

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAÎSSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Visite de S. A. S. le Prince Souverain à l'Hôpital.
Présence de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre à la messe de minuit à la Cathédrale.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine déclarant d'utilité publique les travaux pour le prolongement de l'avenue des Fleurs.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux réceptions du 1^{er} Janvier.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.
Noël des Enfants pauvres organisé par la Société de Saint-Vincent de Paul.
Noël de l'Orphelinat des Armées.
Nécrologie.
Société des Conférences. — Les Familiers de l'Hôtel de Toulouse, par M. Fernand Laudet, de l'Institut. — Le Brésil, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Valse de l'Adieu ; Dans les Orangers.
Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de M. le Docteur Couturier, de Paris, s'est rendu à l'Hôpital, samedi après-midi.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par M^{me} la Supérieure et par M. Baillet, économiste.

Le Prince a visité les différents services, manifestant son bienveillant intérêt aux malades en traitement et leur adressant des paroles d'encouragement.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre ont assisté à la messe de minuit célébrée à la Cathédrale.

Leurs Altesse Sérénissimes ont pris place dans le chœur aux sièges qui leur avaient été réservés vis-à-vis du trône épiscopal.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 647.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Considérant que les terrains situés entre les boulevards des Moulins et d'Italie et le quartier des Bas-Moulins ne sont pas suffisamment desservis par les voies de communication ;

Vu l'article 1^{er} de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le projet de prolongement de l'avenue des Fleurs dressé par le Service des Travaux Publics en date du 30 mai 1914 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 19 avril 1920 ;

Vu la délibération du Comité Consultatif des Travaux Publics du 8 juin 1920 ;

Vu le vœu émis par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers le 6 juin 1924 ;

Vu le vote émis par le Conseil National dans la séance du 22 décembre 1926 ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont déclarés d'utilité publique les travaux prévus au projet du Service des Travaux Publics, daté du 30 mai 1914, pour le prolongement de l'avenue des Fleurs jusqu'au pont de La Rousse.

ART. 2.

Le plan parcellaire des terrains à acquérir sera déposé pendant dix jours à la Mairie de Monaco pour être ensuite statué conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 21 avril 1911.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt décembre mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

AVIS & COMMUNIQUÉS

M. le Premier Président de la Cour d'Appel ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

ÉCHOS & NOUVELLES

On a appris avec regret dans la Principauté la mort de M. Camille Blanc qui a succombé, le jeudi 22 décembre, dans sa résidence de Beaulieu-sur-Mer, à l'âge de 81 ans.

Le défunt avait occupé durant de longues années les fonctions de Président du Conseil d'Adminis-

tration de la Société des Bains de Mer dont son père, M. François Blanc, avait été le fondateur.

S. A. S. le Prince Albert I^{er} avait reconnu les services que M. Camille Blanc avait rendus à la Principauté dans le domaine des arts et des sports en lui conférant l'Ordre de Saint-Charles dont il lui remit en avril 1913 les insignes de Grand Officier.

Les obsèques de M. Blanc ont été célébrées samedi dernier à 10 heures du matin en l'église paroissiale de Beaulieu.

Grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs, la Société de bienfaisance de Saint-Vincent de Paul, présidée par M. Alex. Noghès, a organisé avec un plein succès, sa traditionnelle distribution aux enfants pauvres à l'occasion de la Noël.

Cette distribution a eu lieu lundi après-midi dans le préau des écoles primaires de garçons de Monaco-Ville.

Près de six cents enfants y ont pris part.

En raison du mauvais temps, les familles avaient été admises dans les grandes salles du rez-de-chaussée des Ecoles primaires de filles.

Chacun des bénéficiaires a reçu soit un complet, une pélerine ou une paire de chaussures pour les garçons ; soit une robe et trois objets d'utilité ou une paire de chaussures pour les filles.

Quelques jouets réservés aux plus malheureux et des friandises complétaient cette distribution, qui mit beaucoup de joie au cœur des jeunes infortunés.

La belle crèche du Frère François et un arbre de Noël joliment garni donnèrent au préau des écoles primaires de garçons, une décoration fort bien appropriée.

La fête de l'Arbre de Noël organisée par le Comité monégasque de l'Orphelinat des Armées a eu lieu mardi après-midi au Palais des Beaux-Arts gracieusement prêté par la Société des Bains de Mer.

L'assemblée générale s'est tenue à 2 heures et demie, sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat, de M. le Consul Général de France et de M. le Consul d'Italie.

M. Noghès a lu le rapport moral et financier, salué la mémoire du Général Roubert, signalé l'activité du Comité, adressé les remerciements d'usage et présenté un respectueux hommage à S. A. S. le Prince Souverain et à LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

S. Exc. M. Piette, en son nom et au nom du Consul Général de France et du Consul d'Italie, a félicité le Comité et a demandé à l'assemblée de lui renouveler sa confiance.

Un spectacle gracieux a ensuite été offert aux orphelins et à leurs familles.

Puis une distribution de boîtes de bonbons offertes par M^{me} Chadwick, d'enveloppes contenant une somme d'argent, de jouets et de friandises a été faite aux enfants qui ont admiré le bel arbre de Noël dressé près de la scène.

Les obsèques de la Supérieure Générale des Sœurs Dominicaines de Monte-Carlo, Saint-Paul et Bastia ont été célébrées hier matin en l'église Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Souverain avait daigné se faire représenter par le Capitaine de Serres de Mespès. S. A. S. la Princesse Héritière était représentée par M^{me} Bartholoni, Sa Dame d'honneur.

Leurs Altesses Sérénissimes avaient fait déposer une gerbe de fleurs sur le cercueil.

Autour du corbillard, un piquet de carabiniers rendait les honneurs dus aux Chevaliers de Saint-Charles.

Dans le nombreux cortège on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat et M. le Maire de Monaco.

La messe a été célébrée par le Chanoine Accica, Curé de la Paroisse, en présence de S. G. M^{gr} l'Evêque.

Dans le chœur avaient pris place le Capitaine de Serres de Mespès et M^{me} Bartholoni.

Après l'absoute le cortège s'est dirigé vers le cimetière où a eu lieu l'inhumation.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Lundi dernier, devant un public que n'avaient pas fait reculer les rigueurs de la température, M. Laudet, Membre de l'Institut, Directeur de la *Revue Hebdomadaire*, a évoqué « les familiers de l'Hôtel de Toulouse ».

Tout le monde connaît cette charmante demeure qu'occupe maintenant la Banque de France, rue de la Vrillière, à cent pas de l'avenue de l'Opéra. Elle fut construite en 1620, sur les dessins de François Mansard, pour le Secrétaire d'Etat Phéliepeux de la Vrillière. Elle prit le nom d'Hôtel de Toulouse en 1713, lorsqu'elle fut acquise par le Comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de la Duchesse de Montespan.

Né à Versailles en 1678, le jeune bâtard reçut à 5 ans le titre d'Amiral de France. A 13, il suivit le Roi son père au siège de Namur et y fut blessé. En 1702, il commandait, à Messine et à Palerme, l'escadre qui fit reconnaître les droits de Philippe V. Deux ans plus tard, il livra à l'amiral Rooke devant Malaga une bataille qui fut indécise, mais où il infligea des pertes cruelles aux Anglais. Atteint de la maladie de la pierre dont il devait mourir en 1737, il abandonna la carrière des armes et vécut en grand seigneur, partageant son temps entre la chasse et la lecture. Il épousa en 1723 Sophie de Noailles, veuve du Marquis de Gondrin, une des femmes les plus séduisantes et les plus spirituelles de la Cour, qui tint à Rambouillet un salon célèbre. Ce salon, ainsi que celui de l'Hôtel de Toulouse, était ouvert à la société galante et cultivée, mais demeura fermé aux intrigues politiques qui occupaient le salon de la duchesse du Maine, la turbulente belle-sœur du Comte. Aussi celui-ci ne se vit pas dépouillé par le Régent des droits et prérogatives des Princes du sang. Saint Simon, peu tendre d'ordinaire pour les fils de la Duchesse de Montespan, convient que le Comte de Toulouse « avait su gagner les cœurs par ses manières douces et affables, par sa justice et par sa libéralité ».

A sa mort, l'hôtel échut à son fils, le duc de Penthièvre, qui l'habitait encore avec sa belle-fille, la Princesse de Lamballe au moment de la Révolution. Le duc, né à Rambouillet en 1725, s'était distingué à Fontenoy, à la tête de la cavalerie. Il avait alors 17 ans. Il ne poursuivit pas cependant la carrière militaire et vécut dans une retraite studieuse, embellie par la fréquentation des artistes et des gens de lettres. Parmi ses familiers, on comptait Glück, Rameau, Adrienne Lecouvreur, M^{lle} Favart, M^{lle} Clairon, et le capitaine de dragons Florian qui a dédié au duc plusieurs de ses fables.

Le duc de Penthièvre perdit sa femme à la naissance de son septième enfant qui ne survécut pas. Il ne s'occupa plus dès lors que d'aumônes et de bonnes œuvres.

Il fut contraint de céder au roi Louis XVI son domaine de Rambouillet.

A la Révolution, il renonça avec grandeur d'âme à ses privilèges et à ses biens.

La fin tragique de la Princesse de Lamballe hâta sa fin. Il mourut le 4 mars 1793, 42 jours avant l'exécution de Louis XVI.

L'hôtel de Toulouse construit pour un financier est revenu à la Finance. C'est toujours une grande maison qui sert l'honneur et le prestige de la France.

De chaleureux applaudissements ont salué la péroraison de M. Laudet à qui S. A. S. le Prince Pierre a daigné adresser ses félicitations personnelles.

La conférence donnée mercredi dernier par M. Pauchard sur le Brésil a eu le plus grand succès.

Par l'abondance et la précision de sa documentation, la clarté de ses explications, le distingué professeur a donné à ses auditeurs attentifs une vision très nette des aspects essentiels de ce pays aux ressources variées, aux magnifiques possibilités d'avenir, grand comme quinze fois et demi la France.

La vie sur les plateaux du sud, au pays du café, dans les « fazendas » de l'Etat de Sao Paulo, les incomparables splendeurs de la baie de Rio de Janeiro, le caractère particulier des habitants de cette métropole, les aspects grandioses et sauvages de l'Amazonie, immense plaine drainée par un fleuve gigantesque, la dure existence des « seringueiros » chercheurs de caoutchouc dans la forêt équatoriale, les mœurs des terribles hôtes de ces contrées : boas, caïmans, jaguars, etc... et celles des indiens sauvages des régions encore peu explorées de l'Araguaya furent pour M. Pauchard le thème de description pleines de couleurs et de vie et de pénétrantes analyses.

Comme d'habitude, d'artistiques projections dues à M. Tournay et dont plusieurs ont été remarquées, ont, avec quatre beaux films illustré cette causerie qui fut longuement applaudie.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

La Valse de l'Adieu

Cette « page de la vie de Frédéric Chopin », mise à l'écran, évoque très heureusement les premiers moments de l'existence sentimentale de l'artiste. Elle montre Chopin d'une fidélité sans défaillance à la passion qui s'empara de lui dès son extrême enfance pour la jolie Marie Wodzinska. Elle le montre également admiré, adulé, jouissant des faveurs de la gloire à Paris, où, dans tous les mondes, l'on se dispute sa personne illustre. Georges Sand, particulièrement, cherche à se faire plus que remarquer par lui. Certes, la liaison de Chopin et de Georges Sand est connue : un livre, paru récemment, en a noté les principales phases. Tout de même, dans le *Film*, le rôle qu'on prête à l'écrivain célèbre a de quoi surprendre. Il n'est pas fort net ce rôle, et, en l'occurrence, l'incertitude a quelque chose de quasiment fâcheux. Prendre prétexte de la présence de Georges Sand chez Chopin et d'un tête à tête d'apparence tendre, pour donner le change à la sensible et fière Marie en lui laissant croire que l'homme qu'elle chérit la trompe ; transformer Georges Sand en femme si compromettante qu'elle en arrive à être en quelque sorte le mauvais génie de Chopin, voilà qui est assez cruel. D'autant que le raconter que l'on fait à Marie, pour lui persuader qu'elle est odieusement trahie, a les plus graves conséquences pour Chopin, puisque Marie, s'estimant outragée et douloureusement atteinte en son affection, rompt brusquement avec le souvenir de l'aimé et se fiance à un autre. A franchement parler on ne s'attendait guère à voir Georges Sand faire figure de femme fatale au Cinéma.

Dès qu'il apprend que l'être qu'il n'a cessé d'adorer est sur le point de lui échapper, Chopin bondit au château des Wodzinski, y fait une entrée à effet, y tient même une attitude plutôt gênée, et, quand il a l'assurance que s'en est fini de son amour, il se met au piano, joue *La Valse de l'Adieu*, et revient à Paris pour y mourir inconsolable... cependant que, dans un coin de Pologne, Marie, mariée, pense à l'absent qu'elle a désespéré, et, ne sachant que faire, ferme pour jamais le piano, sur lequel Chopin s'abandonna, pour elle, à de si émouvantes improvisations...

Le début de l'historiette qui alimente d'intérêt le *Film*, est d'une adorable fraîcheur, sentant bon l'odeur des fleurs de la neuve saison ; mais ce qui suit est parfois flottant et volontiers languissant. On y trouve des inutilités qui, loin de servir l'intrigue, l'embroussaillent ou la diluent. Que viennent faire les héroïques grandeurs de la lutte de la Pologne avec la Russie dans un petit roman d'amour ? Si l'action devait profiter de ce mélange d'élément guerrier et d'élément passionnel, on en comprendrait la convenance. Mais ça ne sert à rien. Or, ce qui n'est pas justifié par les nécessités de l'action, aussi bien au Théâtre qu'au Cinéma, ne peut qu'être nuisible.

L'interprétation du *Film* de *La Valse de l'Adieu*, où brillent d'un vif éclat M^{lles} Mary Bell et Germaine Laugier, MM. Pierre Blanchard et René Maupré, est des plus louables avec M^{mes} Georgette Sorelli, Jane Evrard, Sophie Osoria, Marie Serta, la petite Ginette Robert et MM. Serge Chatski, Dary-Brissac, Jean Cabain, Jacques Maury, A. Barreyre, Louis Cari, et aussi, le petit Raymond Trouard.

M^{lle} Magdeleine Brard se fit applaudir en jouant sur le piano avec une extrême virtuosité, plusieurs études, deux mazurkas, une polonaise, une valse, et une fantaisie de Chopin.

Le *Film*, joliment présenté, obtint un gros succès.

Dans les Orangers.

M. Blasco Ibanez est un des plus illustres écrivains de l'Espagne moderne. Son très personnel et puissant talent lui a conquis une renommée mondiale. Chaque livre qu'il publie est un événement littéraire auquel nul ne reste indifférent.

Parmi les romans, enfantés par l'imagination de M. Blasco Ibanez, quelques-uns confinent au chef-d'œuvre. Pour nous en tenir à l'un de ses derniers (*Sonnica la courtisane*), où trouver un portrait plus étonnant, plus vraisemblable, pour ne pas dire plus vrai, que celui d'Annibal qui y est tracé de main de maître ? L'écrivain en quelques pages a donné une telle physiognomie. une telle magnificence de caractère, un tel relief de grandeur au vainqueur des batailles du Tessin, de Trasimène et de Cannes ; il lui fait tenir un langage si simple, si noble et de si éloquente concision — langage que l'expérience de la vie, la connaissance des choses et des gens, la persuasion de l'inanité dangereuse des passions imprègnent de philosophie pleinement desabusée — en un mot, il a campé si fortement la figure stoïque de l'immortel Carthaginois, que cette figure de grand homme reste inoubliable...

Laissons le prodigieux suffète, que la fortune trahit et que sa patrie abandonna criminellement, et voyons ce qui se passe *Dans* (et sous) *les Orangers*.

Nonobstant la valeur qui lui est propre, le volume (*Le Torrent*), paru voilà déjà plusieurs lustres, n'a ni le captivant de conception, ni l'ampleur de réalisation dont bénéficient nombre de romans de M. Blasco Ibanez : *Mare nostrum*, par exemple. C'est un ouvrage curieux certes ; mais son originalité n'est pas frémissante. La lecture en est assez attrayante, sans, cependant, être extrêmement passionnante. Il n'est pas de la grande manière du romancier. Néanmoins, son intrigue, longue à se mettre en train et quelque peu embroussaillée d'épisodes, n'est pas dépourvue d'intérêt dramatique.

Il n'est donc pas du tout surprenant qu'on ait songé à l'utiliser au Théâtre. Seulement, il arrive presque toujours que la pièce, dont on emprunte l'action à un roman, n'est plus guère qu'une atténuation, quand ce n'est pas une sorte de déformation, du roman initial. Nombre de ses meilleures qualités s'effritent ou disparaissent. Aussi est-ce parfois maigre chair que l'action d'un roman mise à la scène. C'est une fatalité. Fatalité à laquelle le roman : *Le Torrent* n'a pu échapper complètement. Non que les amours de Léonore Moreno avec Raphaël Brull laissent le public froid. Mais ce qui est expliqué dans le livre l'est si imparfaitement dans la pièce que l'on en est réduit à deviner pourquoi événements et revirements se produisent. Car il n'y a pas que dans les fables qu'on oublie d'éclairer la lanterne. De plus, trop souvent, ce qu'il serait indispensable que l'on vit, s'accomplit en dehors de la scène. C'est très beau d'imiter la tragédie, où les principaux événements se passent généralement dans la coulisse, et dont on n'est avisé que par d'admirables récits. Malheureusement, toutes les pièces ne sont pas des tragédies.

Nous nous dispenserons de conter par le menu l'intrigue de « *Dans les Orangers* ». Le programme mis, aux représentations, à la disposition du public, fournit un récit plus que suffisant des aventures et incidents de diverses natures qui se succèdent dans l'ouvrage. Désespérant de faire mieux, nous ferons grâce au lecteur de la moindre analyse.

Ce sera tout bénéfique pour lui.

Madame Madeleine Roch, chargée de l'interprétation du personnage dominant de Léonore Moreno, l'a incarné de façon supérieure. Sa voix d'un métal rare, magnifiquement étoffée, d'une extraordinaire richesse d'inflexions, donne à la prose une ampleur et un relief qu'elle n'a peut-être pas toujours. Et comme elle comprend et rend les plus subtiles intentions du rôle ! Avec quelle autorité elle fait vivre le personnage de Léonore ! Grandiose fut le succès remporté par l'admirable artiste.

A son côté, M. Guilhène, acteur très comédie française, se montra plein de réserve, aussi bien dans sa tenue, que dans son jeu. On n'est pas plus distingué que M. Guilhène.

M^{mes} Cecil Alin, Aimée Miquel et MM. Arvel, Allain-Durthal, Desmoulin, Dauvillier, et plusieurs autres surmenèrent leur zèle et leur talent pour justifier la confiance dont ils furent l'objet de la part de l'auteur et de la direction.

La pièce en 5 actes et 6 tableaux de M^{me} Henri Ferrare, d'après un roman de M. Blasco Ibanez, appréciée comme il convenait, fut accueillie très favorablement.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE.

La séance du 21 décembre, donnée au Bénéfice de la Société de Bienfaisance pour le Noël des enfants pauvres sous le haut patronage de S. A. S. la Princesse Héritière de Monaco, réservait aux fidèles habitués des Concerts Classiques, la raffinée joie artistique d'entendre M. José Iturbi, pianiste hors de pair. Voilà plusieurs fois déjà que M. Iturbi vient se faire acclamer à Monte-Carlo et, à diverses reprises, nous ne sommes pas fait faute d'entonner en son honneur l'hosanna de l'admiration.

Ne pouvant espérer avoir la chance de découvrir, dans le répertoire des formules louangeuses, des mots et des épithètes dont nous ne nous soyons pas servi dans de précédents articles, force nous est de nous en tenir, cette fois, à la simple expression, de la plus entière, de la plus parfaite satisfaction. Et de clamer hautement qu'il n'est guère possible de jouer le *Concerto en Ré mineur* de Mozart mieux que ne le joua M. Iturbi. Car ce fut un délice — et quel délice ! — que l'interprétation, éminemment sensible, d'un charme perlé, d'incomparable grâce expressive, de la merveilleuse composition musicale du divin Maître.

Après avoir jeté l'auditoire dans le suprême ravissement avec Mozart, M. Iturbi, qui se plie aux exigences de style de chaque œuvre, déchaina l'enthousiasme général en exécutant, avec une fougueuse maîtrise et un rare sentiment du pittoresque coloré, le romantique et si difficile *Concerto en Mi bémol* de Liszt — la tempête des notes, la furie des sonorités succédant aux calmes et sereines suavités orchestrales...

A la fin du Concerto du grand Liszt, que d'aucuns appellent : « le génial Tzigane », la salle était à ce point en ébullition, on s'y livrait même à de tels excès de bravos, que M. Iturbi comprit qu'il n'avait plus autre chose à faire, pour répondre au fou désir que les auditeurs avaient de l'entendre encore, que de prendre place à nouveau au piano. C'est ce qu'il fit avec une déférente courtoisie. Et, alors, sous ses doigts miraculeux, une *Valse* de Brahms fut un exquis régal d'oreille.

La magnifique *Ouverture de Coriolan* de Beethoven ; *Tristan et Isolde* (prélude et mort d'Isolde), page d'une splendeur déconcertante, et le curieux et personnel « scherzo » : *L'Apprenti Sorcier* de Dukas valurent à M. Léon Jehin et à la vaillante et talentueuse phalange d'instrumentistes qui obéit à son autorité depuis tant d'années, le plus franc et le plus flatteur des succès.

A. C.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le dix décembre mil neuf cent vingt-sept, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-sept, volume 218, n^o 15 ;

M. Jean RAULIN-PIAT, docteur en médecine, et M^{me} Renée-Cécile-Geneviève COLLAS, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, rue des Giroflées, Villa Man Coz ;

Ont vendu à :

M^{me} Edith-Christiana ATKINSON, sans profession, épouse de M. George NICOLAUS, demeurant à Victoria (Australie), et à Monte-Carlo, Hôtel Mirabeau ;

Une villa sise à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit Le Ténac, avenue des Giroflées, sur laquelle elle porte le numéro douze, dénommée *Villa Les Géraniums*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec garages et dépendances sur le derrière, petit jardin au levant et au sud, le tout d'une superficie de cent soixante-dix-sept mètres carrés, porté au plan cadastral sous les numéros 258 p. et 259 p. de la section E, confinant : au levant et au midi, la rue des Giroflées ; au nord, au mur de soutènement de la Villa des Panoramas appartenant à M. Curti ; et au couchant, au mur séparatif mitoyen, la villa Léonie, ex villa Les Giroflées, à M. Pebrel.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cinq cent vingt-sept mille francs, ci . . . 527.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, soussigné.

Avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le dit immeuble, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir les dites inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine de déchéance.

Une expédition transcrite du dit acte a été déposée, ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 29 décembre 1927.

Pour extrait :
(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-sept ;

M. Jules AMBROSI, employé d'Administration, et M^{me} Madeleine ALESSANDRINI, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Comte-Félix-Gastaldi, n^o 22 ;

Ont cédé à :

M. Joseph SAMARATI, employé d'Hôtel, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, Maisonnette Louis ;

Le fonds de commerce de buvette, vente de vins en gros et en détail exploité, à Monaco, 22, rue Comte-Félix-Gastaldi.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 29 décembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de droits sociaux
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le treize décembre mil neuf cent vingt-sept ;

M^{me} Laure-Augustine GIRARDOT, veuve en premières noces de M. Paul-Eugène DUTRIPON et épouse en secondes noces de M. Jules MAISSA, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, 13, boulevard des Moulins ;

A cédé à :

M. Louis-Adrien DUTRIPON, son fils, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 13, boulevard des Moulins ;
Tous ses droits sociaux dans la Société en nom collectif existant entre elle et son autre fils M. Auguste-Henri Dutripou, sous la raison sociale *Dutripou et Cie* ; ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de chemiserie, bonneterie et autres articles similaires, sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 13.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 29 décembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Deuxième Avis

M. CARENZI Laurent a vendu à M. CURENO François une voiture automobile taxi n^o 158.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 5^{bis}, chemin de La Rousse, Monte-Carlo.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze décembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Emile-Thérésius AUDA, commerçant, demeurant 6, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis de M. Nicolas-Charles-Alphonse PARENT, aussi commerçant, demeurant 10, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'appareils et d'articles photographiques pour amateurs, articles de fantaisie, librairie, papeterie et articles d'optique, que ce dernier exploitait et faisait valoir 10, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, dans un magasin dépendant de la villa Marthe, appartenant à M. Albert Klein.

Les créanciers de M. Parent, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-sept.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Droits au Bail
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le treize décembre mil neuf cent vingt-sept ;

M. Paul-Auguste COINON, commerçant, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Albert I^{er}, n^o 23 ;

A cédé à :

M. Ginésio MONTANARI, commerçant, demeurant à Monaco, Bellevue Palace, rue Bellevue ;

Le droit au bail des locaux sis à Monaco, section de la Condamine, boulevard Albert I^{er}, n^o 23, Hôtel Bristol et Majestic, où il exploitait un fonds de commerce de couture pour dames et enfants, lingerie, dentelles, bonneterie, fourrures, soieries et lainages.

Avis est donné aux créanciers de M. Coinon, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 29 décembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 28 juillet 1927, enregistré ;

Entre la dame Louise-Marie CUCCO, femme de chambre, épouse du sieur Severo CLERICO, demeurant à Monaco ;

Et le dit sieur Severo CLERICO, charron, son mari, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux « Clérico-Cucco aux torts et griefs du mari, avec toutes « ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 29 décembre 1927.

Le Greffier en chef, JEAN GRAS.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO
AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **26 Janvier 1928, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du capital social.
- 2° Régularisation des modifications aux Statuts résultant de cette augmentation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Sports d'Hiver en Savoie.
Billets d'aller et retour spéciaux.

Pour faciliter les relations avec les stations de sports d'hiver de la Savoie, il est délivré du 15 décembre 1927 jusqu'au 15 mars 1928, des billets d'aller et retour spéciaux de 1^e et 2^e classes; au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne-Chateaucieux, Grenoble, Chambéry, Aix-les-Bains-Mont Revard, Annecy, Genève-Eaux-Vives, pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-Le Fayet, Sallanches-Combloux (Mégève-Mont d'Arbois); au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne-Chateaucieux, Grenoble, Annecy et Genève-Cornavin, pour Aix-les-Bains-Mont Revard.

Ces billets sont valables 15 jours (dimanches et fêtes compris) et peuvent être prolongés deux fois de huit jours moyennant supplément.

Les porteurs de billets pour Chamonix-Mont Blanc, Saint-Gervais et Sallanches-Combloux, peuvent, à l'aller ou au retour, s'arrêter à Aix-les-Bains pour se rendre au Revard.

En outre, les voyageurs munis de billets d'aller et retour de Paris pour Aix-les-Bains peuvent revenir par Chamonix, Saint-Gervais ou Sallanches-Combloux en payant un supplément à la gare d'Aix-les-Bains.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Hâtez-vous d'acheter l'Agenda P.-L.-M.

Sitôt paru, l'Agenda P.-L.-M. pour 1928, connaît le succès des précédentes éditions. Les exemplaires de ce bel ouvrage s'enlèvent avec rapidité. Hâtez-vous de l'acquérir avant qu'il soit devenu introuvable en librairie.

On se le procure (au prix de 10 francs), à Paris, 88, rue Saint-Lazare, dans les Agences de voyages, Grands Magasins, principales librairies et dans les bureaux de ville, gares et bibliothèques du réseau. Il est adressé à domicile contre mandat-poste (12 fr. 65 pour la France, 17 fr. 50 pour l'étranger) adressé à : Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

ASSURANCES
INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHÔMAGE

LA CONCORDE = = = =

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

ASSICURAZIONI GENERALE
Capital social : 60 millions de Lires

CHARLES FISCHETTI
AGENT GÉNÉRAL

27, boulevard de l'Observatoire - MONACO
— Téléphone (7-71). —

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

41, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

* Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
 Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
 Valeurs locales.
 Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

*Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.*

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches
= Héliothérapie (SOLARIUM) =
==== Leçons de Natation =====

Ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 15 heures

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : **SPRING PALACE**
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306444, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43201 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1927.